

# ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

## LISTE DE VÉRIFICATION SST



**A S S T S A S**

Association paritaire pour  
la santé et la sécurité du travail  
du secteur affaires sociales

Structure SST	Cadre réglementaire	Description	Fait	À faire	Ressources documentaires	Responsable / échéance	✓
Politique de santé et de sécurité		<p>Une politique générale de SST encadre la prévention des accidents du travail dans l'ensemble de l'établissement. Elle sert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À définir et communiquer l'engagement de la direction</li> <li>• À promouvoir les valeurs sur lesquelles doivent s'appuyer les actions</li> <li>• À situer les attentes de l'organisation quant aux résultats</li> <li>• À définir ses intentions d'action</li> <li>• À préciser les rôles et les responsabilités de chaque personne concernée</li> </ul>			<p>ASSTSAS. « Bien s'orienter en SST ! » <i>Sans pépins</i>, vol. 17, n° 3, novembre 2015 (Numéro spécial).  <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/sans-pepins-17-3">http://asstsas.qc.ca/publication/sans-pepins-17-3</a></p>		
Personnel engagé	Cadre réglementaire	Description	Fait	À faire	Ressources documentaires	Responsable / échéance	✓
Comité de santé et de sécurité	LMRSST	Un comité de santé et de sécurité doit être nommé dans les établissements de plus de 20 travailleurs.			<p>ASSTSAS. <i>LMRSST - Comité de santé et de sécurité</i>.  <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/lmrsst-comite-de-sante-et-de-securite">http://asstsas.qc.ca/publication/lmrsst-comite-de-sante-et-de-securite</a></p>		
Représentant en santé et en sécurité	LMRSST	Un représentant en santé et en sécurité doit être nommé dans les établissements de plus de 20 travailleurs.			<p>ASSTSAS. <i>LMRSST – Représentant en santé et en sécurité</i>.  <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/lmrsst-representant-en-sante-et-en-securite">http://asstsas.qc.ca/publication/lmrsst-representant-en-sante-et-en-securite</a></p>		
Agent de liaison en santé et en sécurité	LMRSST	Un agent de liaison en santé et en sécurité doit être nommé dans les installations de moins de 20 travailleurs.			<p>ASSTSAS. <i>LMRSST – Agent de liaison en santé et en sécurité</i>.  <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/lmrsst-agent-de-liaison-en-sante-et-en-securite">http://asstsas.qc.ca/publication/lmrsst-agent-de-liaison-en-sante-et-en-securite</a></p>		
Outils en cas d'accidents et d'incidents	Cadre réglementaire	Description	Fait	À faire	Ressources documentaires	Responsable / échéance	✓
Procédure en cas d'accidents, incidents	LATMP	Cette procédure permet de clarifier les étapes lorsqu'un événement survient. Elle doit être connue par l'ensemble des travailleurs.					

Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours	LATMP LSST	Le Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours est un outil de suivi qui permet d'inscrire et de recueillir des informations sur les blessures ou les malaises en milieu de travail. (Source : CNESST)		<p>ASSTSAS. « Accidents, incidents et premiers secours ». <i>Sans pépins</i>, vol. 19, n° 1, mars 2017, p. 11.  <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/accidents-incident-et-premiers-secours">http://asstsas.qc.ca/publication/accidents-incident-et-premiers-secours</a></p> <p>CNESST. <i>Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours — Annexe dynamique</i>  <a href="https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/registre-daccidents-dincident-premiers-secours">https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/registre-daccidents-dincident-premiers-secours</a></p>		
Déclaration de situation dangereuse		Un moyen simple et efficace pour que les employés informent la direction de toute anomalie qui pourrait entraîner un accident, et ce, afin d'apporter les correctifs nécessaires.		<p>ASSTSAS. « Déclarer les situations dangereuses ». <i>Sans pépins</i>, vol. 18, n° 3, décembre 2016, p. 1.  <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/declarer-les-situations-dangereuses">http://asstsas.qc.ca/publication/declarer-les-situations-dangereuses</a></p> <p>ASSTSAS. <i>Formulaire de déclaration de situations dangereuses</i>.  <a href="http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Formulaires%20Grilles/FORMULAIRE%20DE%20DECLARATION%20DE%20SITUATIONS%20DANGEREUSES.docx">http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Formulaires Grilles/FORMULAIRE%20DE%20DECLARATION%20DE%20SITUATIONS%20DANGEREUSES.docx</a></p>		
Enquête et analyse d'événements accidentels		Une activité permettant de décrire comment est survenu l'accident, de découvrir les causes pour les corriger et, ainsi, éviter qu'il se reproduise.		<p>ASSTSAS. « Enquêter sur les accidents pour en prévenir d'autres ». <i>Sans pépins</i>, vol. 18, no 2, septembre 2016, p. 6.  <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/enqueter-sur-les-accidents-pour-en-prevenir-dautres">http://asstsas.qc.ca/publication/enqueter-sur-les-accidents-pour-en-prevenir-dautres</a></p> <p>ASSTSAS. <i>Formulaire de déclaration d'un événement accidentel</i>.  <a href="http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Formulaires%20Grilles/Formulaire%20de%20declaration%20d%27accident.docx">http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Formulaires Grilles/Formulaire%20de%20declaration%20d%27accident.docx</a></p>		

<b>Premiers soins, premiers secours</b>	<b>Cadre réglementaire</b>	<b>Description</b>	<b>Fait</b>	<b>À faire</b>	<b>Ressources documentaires</b>	<b>Responsable / échéance</b>	<b>✓</b>
Secouriste	RNMSPS	Le règlement sur les normes minimales de premiers secours et premiers soins stipule qu'au moins un secouriste doit être présent par quart de travail auquel sont affectés 50 travailleurs ou moins.					
Trousse de premiers soins	RNMSPS	Chaque employeur doit fournir un nombre adéquat de trousse de premiers secours, doit en vérifier le contenu périodiquement et en indiquer l'emplacement.			CNESST. Matériel de premiers secours. <a href="https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/secourisme-en-milieu-travail/materiel-premiers-secours">https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/secourisme-en-milieu-travail/materiel-premiers-secours</a>		
<b>Mesures d'urgence</b>	<b>Cadre réglementaire</b>	<b>Description</b>	<b>Fait</b>	<b>À faire</b>	<b>Ressources documentaires</b>	<b>Responsable / échéance</b>	<b>✓</b>
Plan de mesures d'urgence	LSST RSST LSI Etc.	Le plan de mesures d'urgence permet à un établissement d'être préparé à protéger ses travailleurs, ses clients et ses visiteurs en cas de désastre interne (incendie, catastrophe naturelle ou industrielle, contamination, intrusion ou alerte à la bombe par exemple) ou externe (accident routier, ferroviaire ou aérien, tempête, émeute ou épidémie, etc.).			Blais, M.-P., & Gendron, S. (2016). <i>Plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence : Services de garde</i> (2e édition). [Québec] : Ministère de la famille et des aînés : Ministère de la sécurité publique. <a href="https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Securite-incendie-web.pdf">https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Securite-incendie-web.pdf</a>		

## DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES RISQUES

	CADRE RÉGLEMENTAIRE	DESCRIPTION	FAIT	À FAIRE	MODÈLES OU INFORMATIONS	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE	✓
<b>Identification et analyse des risques</b>	LMRSST	L'identification permet de faire le portrait de l'ensemble des risques en SST présents dans une organisation, tandis que l'analyse sert à prioriser les actions préventives.			ASSTSAS. Identification et analyse des risques. Fiche gestion prévention. <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/identification-et-analyse-des-risques-fgp1">http://asstsas.qc.ca/publication/identification-et-analyse-des-risques-fgp1</a>		
<b>Recherche de solutions (mesures correctives et préventives)</b>	LMRSST	Certaines actions visent à corriger directement la situation problématique. Elles sont appelées mesures correctives. Afin de s'assurer de la pérennité des mesures correctives, il faut aussi planifier des moyens de contrôle qui s'apparentent aux mesures préventives.			ASSTSAS. « Quelle mesure préventive choisir ? ». <i>Sans pépins</i> , vol. 20, n° 2, septembre 2018, p. 7. <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/quelle-mesure-preventive-choisir">http://asstsas.qc.ca/publication/quelle-mesure-preventive-choisir</a>		
<b>Plan d'action ou programme de prévention</b>	LMRSST	Cet outil est basé sur l'identification des risques et permet de structurer les actions, définir les responsables ainsi que les échéanciers afin d'atteindre les objectifs et améliorer la SST			ASSTSAS. Bien s'orienter en SST ! <i>Sans pépins</i> , vol. 17, n° 3, novembre 2015 (Numéro spécial). <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/sans-pepins-17-3">http://asstsas.qc.ca/publication/sans-pepins-17-3</a>		
<b>Suivi et évaluation</b>	LMRSST	Le suivi permet de vérifier si les solutions mises en place sont efficaces. Le cas échéant, le plan d'action est révisé pour adapter les actions préventives. Ce processus d'évaluation et d'amélioration continue forme la base d'une culture de prévention.			ASSTSAS. Bien s'orienter en SST ! <i>Sans pépins</i> , vol. 17, n° 3, novembre 2015 (Numéro spécial). <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/sans-pepins-17-3">http://asstsas.qc.ca/publication/sans-pepins-17-3</a>		

**SUIVI ET CONTRÔLE**

	CADRE RÉGLEMENTAIRE	DESCRIPTION	FAIT	À FAIRE	MODÈLES OU INFORMATIONS	RESPONSABLE /ÉCHÉANCE	✓
Inspection	LMRSST	Cette activité concerne plus particulièrement les équipements et l'environnement de travail. L'inspection sert ainsi à repérer les risques et à les corriger avant qu'un événement accidentel survienne.					
Entretien préventif	LSST (art. 51)	L'entretien préventif a pour but de maintenir en bon état de fonctionnement les équipements et les installations afin de prévenir une panne ou des situations dangereuses.					
Information et formation	LSST (art. 51)	Les employés reçoivent la formation et l'information requises permettant d'exécuter leurs tâches de façon sécuritaire.					
Procédures/méthodes de travail	LSST (art. 51)	Modes opératoires intégrant les principes de prévention pour la réalisation d'une tâche.					
Supervision	LSST (art. 51)	Méthode permettant de s'assurer que les normes de sécurité sont respectées.					